



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2007 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 12 juillet 2007

Affichage : 12 juillet 2007

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., GAGEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., M.
LACHAT J., Mme LAURENCOT R.N., M. MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER
M., M. SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.P., TUPIN J.P.

Absents représentés : M. MARTIN R., représenté par M. LACHAT J.
M. ROY J., représenté par M. AUBRY P.
Mme ESSERT S., représentée par Mme SATORI M.A.

Absents : MM. RIZZON D., HENRY P.

Secrétaire de séance : M. GAGNEPAIN C.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES ET PERSONNELS

I.1 – Recrutement d'un agent en charge de la garderie du midi et de l'assistance aux enseignants en classes maternelles

Prenant acte de l'accroissement temporaire des effectifs à l'école du village, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter par contrat à durée déterminée un agent « faisant fonction d'ATSEM », disposant d'une qualification « petite enfance » pour assurer, au cours de l'année scolaire 2007-2008, les missions suivantes :

- Mission ATSEM en classe maternelle à temps partiel les lundi matin, mardi matin, jeudi et vendredi matins des semaines scolaires ouvrables (sur la base de 3 h10 par jour).

- Mission de responsable de la garderie de mi journée, les lundi, mardi, jeudi et vendredi des semaines scolaires ouvrables (sur la base de 2 h par jour).

Ce recrutement contractuel à temps partiel et à durée déterminée est conclu pour la période du 1er septembre 2007 au 30 juin 2008 dans le premier grade d'ATSEM statut contractuel.

I.2 – Subvention attribuée par le Conseil Général du Doubs pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement

À l'occasion de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, le Conseil Général du Doubs, confirme l'attribution d'une subvention de 9.250 €uros.

I.3 – Subvention attribuée par l'Etat pour l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable rue de l'Eglise

Prenant acte de l'intérêt du projet d'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons, le long de la rue de l'Eglise, les services de l'État, au titre de la direction du Développement Durable, ont notifié à la commune une subvention de 11.548 €uros destinée à encourager cette opération qui contribuera à la sécurité des piétons et à la mise en application des modes de transport doux.

II. INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

II.1 – Réparation d'une pompe de refoulement et des systèmes de curage à la station principale et prise en charge conjointe par la Commune de Rancenay

La station de refoulement principale située au 1^{er} poste de refoulement permet le transport des effluents d'Avanne-Aveney et récemment de Rancenay vers la station de Port Douvot ; il est nécessaire d'engager la réparation de la pompe et d'un système de levage sur la base d'un devis établi à hauteur de 2.579 €uros/TTC (accord unanime du Conseil Municipal).

II.2 – Exploitation forestière : programme d'intervention

a) : Parcelles 18 et 19 : (coupes apériodiques) : estimation de l'ONF : 600 stères

- Mise à disposition des Affouagistes :
 - Mise à disposition début décembre,
 - Fin d'exploitation pour le 15 mars,
 - Extraction avant le 15 avril.
- (Pour mémoire estimation de 270 m³ de grumes.)

b) . Parcelles 23 et 24 : (coupes périodiques) : estimation de l'ONF: 300 stères

- Fabrication par un entrepreneur mise en stères en bordure de chemin.
 - Vente en bloc à un marchand.
- (Pour mémoire estimation de 120 m³ de grumes)

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.3 – Tarif de la prestation d'assistance de l'Office Nationale des Forêts

a) Mandat À l'O.N.F

- Assistance, Cubage et Classement : 1908,34 TTC €uros

b) Travaux de Préparation

- Parcelle 18 et 19 : réalisation de travaux de « décloisonnement ».
- Devis O.N.F. 1038,12 TTC €uros

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.4 – Reconstruction du mur de soutènement de la rue des Vergers : choix du prestataire

Le Maire présente les offres transmises par six entreprises : SMBTS, SFCE, CLIVIO, SBMTP, VETTER et ACCOBAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la « mieux disante » transmise par l'entreprise VETTER, car elle permet de reconstituer le mur avec un parement de pierres naturelles, sur les deux faces, et une couverture débordante permettant ainsi de bénéficier d'une qualité esthétique proche de l'existant en regard d'un coût concurrentiel pour un montant de 22.667 €uros HT.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire à engager ce chantier pour autant que M. et Mme MASSA, propriétaires du terrain situé en contrebas, concèdent un droit d'accès à l'entreprise en charge du chantier, par le biais d'un écrit exempt de toute autre exigence de quelque nature que cela soit, sachant que l'entreprise s'est engagée à remettre ce terrain en son état à l'issue du chantier.

II.5 – Contrats de tonte : rue du Vallon et « espace public centre village » : choix du prestataire

Le Maire présente les offres transmises par cinq entreprises : ISS Espaces Verts, Zinzarella, Parcs et Jardin, Bernard Jouffroy et SETRA Espaces Verts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la « mieux disante » transmise par l'entreprise Parc et Jardin pour un montant annuel T.T.C. de 6.338,80 €uros (contrat pour une durée de trois années à compter du 1^{er} août 2007).

II.6 – Trottoir et piste cyclable de la rue de l'Eglise : décision du conseil municipal en regard de la réponse attendue d'un particulier pour l'acquisition foncière

A l'occasion du dernier Conseil Municipal, il est apparu que tous les propriétaires concernés par des cessions de terrain, nécessaires à la réalisation de ce projet avaient donné un accord de principe, à l'exception d'un seul.

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à ce jour, l'intéressé n'a toujours pas donné son accord.

III. SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

III.1 – Rapport établi par les services de l'Etat

Un rapport complet, établi par les services de l'Etat, était présenté au Conseil Municipal.

IV. INAUGURATION DE L'AMENAGEMENT « CENTRE VILLAGE »

IV.1 – Décision du Conseil Municipal

Observant que l'aménagement réalisé au « Centre Village », a été réceptionné le 20 juillet 2007, et prenant acte des subventions accordées par diverses institutions, Conseil Général du Doubs, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'État, décision est prise, à l'unanimité, d'organiser une cérémonie d'inauguration dès la rentrée; c'est-à-dire le 7 septembre 2007 à 15h30; cette date est proposée en compatibilité avec les agendas des responsables de ces diverses institutions.

V. DIVERS

V.1 – Encaissement d'un chèque assurance pour dégradations du vestiaire du foot

Faisant suite aux dégradations, avec effraction, occasionnées sur les vestiaires du foot dans la nuit du 3 au 4 mai 2007, des travaux de réparation ont été engagés sur ce bâtiment.

En parallèle notre assurance M.M.A., a effectué un versement de 1.048,61 €uros au titre de ces dégradations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation pour encaisser le chèque de l'assurance.

V.1 – Centre de Soins J.WEINMAN

Après une dizaine d'années de réflexion et de travail le projet de restructuration du Centre de Soins est dorénavant lancé. En effet, le jeudi 19 juillet 2007 le marché de travaux a été signé pour un projet d'environ 36 millions d'€uros.

Le chantier débutera au cours de mois de septembre 2007, il enchainera une séquence de constructions démolitions successives qui s'étaleront sur environ 48 mois, afin de permettre au Centre de Soins de conserver en permanence sa capacité d'accueil d'environ 290 résidents.

La séance est close à 21h05.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.